



Protocole sanitaire dans le cadre de l'accueil du public

Ram du Sarladais / Janvier 2021

Sommaire :

Contexte

1. Rappel des orientations du RAM
2. Protocole sanitaire dans le cadre des animations du RAM
3. L'accueil des parents et des assistantes maternelles seuls
4. Hygiène des locaux et matériels
5. Maintenance

CONTEXTE

La crise sanitaire liée au CORONAVIRUS impacte toute la société française, et oblige à revoir les fonctionnements des modes d'accueil afin de limiter au maximum les risques liés au rassemblement d'enfants dans un même lieu, tout en permettant aux parents d'avoir une activité professionnelle « normale ».

Afin notamment d'accompagner les assistants maternels et les parents, les Relais d'assistants maternels peuvent reprendre leurs activités en fonction des besoins évalués par la collectivité, en lien avec la PMI et la CAF. Ils priorisent leurs activités sur l'accompagnement des professionnels et

l'orientation à distance des parents. Ils travaillent dans ce sens en collaboration étroite avec la PMI, la CAF et la commune.

Les regroupements avec enfants ou les ateliers collectifs sont de nouveau autorisés. L'accueil des assistants maternels ou gardes d'enfants à domicile sans les enfants qui leur sont confiés est également possible, dans le respect des consignes de distanciation physique (1 m entre les personnes, limitation du nombre de personnes simultanément présentes dans les locaux, port du masque obligatoire, mise à disposition et usage obligatoire de gel hydro alcoolique à l'entrée). Des séances collectives de sensibilisation aux gestes barrières et autres consignes sanitaires pourront être organisées, notamment en collaboration avec la PMI, pour des groupes ne pouvant excéder 10 personnes

Les Relais d'assistants maternels peuvent accompagner particuliers-employeurs et assistants maternels dans la recherche de solutions partagées.

Par ailleurs, dans le respect des consignes sanitaires, les collectivités et les gestionnaires conservent une capacité d'adaptation afin de répondre au mieux aux besoins des familles dont ils ont la meilleure connaissance.

Dans chaque département, le pilotage est confié au préfet en lien étroit avec les collectivités et la CAF. Le préfet coordonne dans son département la reprise de l'accueil du jeune enfant. Il veille en particulier à la bonne concertation des différents acteurs compétents et peut notamment organiser un comité départemental Covid-19 Enfance-Jeunesse.

L'application des mesures barrières et de nettoyage jouent un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses. Ces mesures doivent être appliquées partout même en dehors d'infection déclarée. Elles doivent être expliquées aux parents. Les assistants maternels ne doivent pas hésiter à demander conseil aux services de PMI.

Références réglementaires :

- Guide Ministériel Relais Assistants Maternels et Covid-19 / Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020.
- Guide Ministériel Covid-19 – Modes d'accueil du jeune enfant.

1. Rappel des orientations du RAM

Le RAM répond à 2 objectifs essentiels :

➤ Mission d'information

En direction des parents et des professionnels(les) / futurs(es) professionnels(les) de l'accueil individuel.

➤ Mission d'animation

En direction des assistantes maternelles agréées et des enfants

2. Protocole sanitaire mise en place pour :

Les matinées d'animation :

Avant l'animation :

- Inscription obligatoire auprès du RAM : bulletin d'inscription à retourner par mail ou courrier.
- Les groupes constitués respecteront les préconisations réglementaires et leurs évolutions. L'animatrice devra noter obligatoirement les noms et coordonnées des personnes présentes (enfants compris).
- Les assistantes maternelles auront au préalable informées les parents employeurs et demandées leur autorisation pour venir aux animations
- Chaque professionnelle aura au préalable vérifier sa température et celles des enfants. En cas de symptômes (toux, fièvre ...), elle annulera sa participation.

Pendant l'animation :

- Ces temps collectifs se déroulent de 9h30 à 11h30.
- Le port du masque est obligatoires pour les adultes ; en présence des enfants pour les professionnels de la petite enfance, afin d'améliorer la communication adulte/enfant, tant que la distance d'1 mètre peut être respectée.
- Du gel hydro-alcooliques sera à disposition des adultes pour le nettoyage des mains. Chez les jeunes enfants, le lavage des mains doit être fait avec de l'eau et du savon. Lors des animations en extérieur, les mains des enfants seront nettoyés à l'aide de lingette.
- Différents espaces de jeu seront proposés aux enfants afin de favoriser l'éveil et l'expérimentation
- Respecter une distance d'1 mètre entre adulte, et se répartir dans l'espace afin d'observer, les enfants et garantir une posture bienveillante.

Après l'animation :

- Nettoyage et désinfection du matériel utilisé par l'animatrice
- Aération des locaux
- Enregistrement des personnes présentes.

3-Les consignes sanitaires à appliquer pour accueillir les assistants maternels et les parents seuls

L'accueil des assistants maternels et des parents sans les enfants est possible.

L'application des mesures barrières et de nettoyage jouent un rôle essentiel dans la prévention des maladies infectieuses et doivent être expliquées aux parents et aux assistants maternels.

Les rendez-vous par téléphone seront toutefois privilégiés. Lors de rendez-vous en présentiel, l'accueil du public se déroulera dans la salle d'animation du RAM (à Sarlat) ou dans le bureau de permanence dédié pour les sites extérieurs.

Les personnes seront invitées à se désinfecter les mains avec du gel hydro alcoolique qui restera à disposition.

La pièce sera nettoyée, désinfectée et aérée avant et après chaque rendez-vous : désinfection des chaises, bureau, surface, ordinateur, poignées de porte, etc. à l'aide d'un nettoyant virucide normé EN 14476.

Les personnes viendront sans enfant, dans la mesure du possible, et porteront un masque et seront munis de leur propre stylos et feuilles.

Une distance d'au moins 1m entre les personnes sera prévue,

Si des échanges de documents sont réalisés, une vigilance particulière sera réalisée (une désinfection des mains au gel hydro alcoolique sera pratiquée).

Ces mesures doivent être appliquées chaque jour, même en dehors d'infection déclarée. Les assistants maternels ne doivent pas hésiter à demander conseil aux services de PMI, notamment à leur Référent Covid-19 Petite enfance.

Hygiène respiratoire (se moucher, éternuer, tousser) :

Les gouttelettes diffusées lorsque l'on éternue ou que l'on tousse (sécrétions invisibles projetées lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux) sont la principale voie de transmission du virus. Il convient d'être particulièrement attentif à tousser, se moucher, et éternuer dans un mouchoir en papier jetable. Ce dernier doit être jeté aussitôt dans une poubelle munie d'un couvercle et vidée au minimum une fois par jour.

Port du masque :

La voie de transmission principale du virus se faisant par les gouttelettes et la distanciation d'au moins 1 mètre, par mesure de sécurité lors des rencontres avec les parents et les assistants maternels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les professionnels afin de réduire le risque de transmission du virus et sera demandé aux parents et aux assistants maternels. Les masques faits maison » peuvent être utilisés dès lors qu'ils sont conçus dans le respect de la norme Afnor. Dans tous les cas, le port d'un masque complète les gestes barrières et ne les remplace pas.

Lavage des mains :

La transmission du virus se fait également lors du contact entre les mains non lavées souillées par des gouttelettes et les muqueuses (nez, bouche, etc.). En portant les mains à son visage, geste que l'on fait inconsciemment de nombreuses fois par jour, on peut transmettre le Coronavirus présent sur les mains.

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes, les sécher avec du papier à usage unique (proscrire les sèche-mains partagés ou réutilisables) :

- Le matin en arrivant,
- Avant et après chaque rendez-vous avec des parents et/ou assistants maternels ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué ;
- Plusieurs fois par jour (au moins toutes les deux heures).

Pour les parents et/ou assistants maternels :

- A leur arrivée au rendez-vous,
- A leur départ.

Quel usage de solutions hydro-alcooliques ?

Le lavage des mains doit être fait en priorité avec de l'eau et du savon. Tant que des lavages à l'eau et au savon peuvent être faits régulièrement (toutes les deux heures). La solution hydroalcoolique pourra être utilisée en substitution afin de simplifier les rendez-vous.

4. Hygiène des locaux et matériels :

Le protocole ménage/désinfection s'applique en l'absence d'enfants dans le bâtiment.

- **L'entretien quotidien est réalisé par les animatrices :**

↳ Après tout accueil de public ;

↳ En milieu de journée : **désinfection** des poignées de portes, de barrières, téléphone, interrupteurs / **aération** des locaux ;

↳ Idem avant de quitter les locaux.

- **L'entretien des locaux est réalisé par un agent du service d'entretien de la collectivité :**

↳ Après chaque matinée d'animation pour le siège social ;

↳ Avant et après chaque permanence d'animation pour les sites extérieurs (espaces mutualisés) ;

- **Evacuation des déchets**

Vider les poubelles et autres conditionnements de déchets au moins une fois par jour ;

Désinfecter les poubelles (en particulier les couvercles) tous les jours.

5. Maintenance

Le protocole d'intervention est transmis au responsable du service entretien de la collectivité.

- Le nettoyage et la désinfection du poste informatique des animatrices sont effectués par ces dernières.
- Mise à disposition des solutions hydro alcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- Rappeler les règles de lavage des mains.
- Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.
-